

# L'AFRIQUE DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA NOUVELLE AFRIQUE DU SUD

PIERRE-PAUL DIKA \*

*Le continent africain occupe une place de choix dans la politique étrangère de la nation arc-en-ciel. Le discours de la destinée africaine du pays, qui constitue depuis 1994 le fer de lance de cette politique étrangère, s'est matérialisé par l'action en faveur d'une Renaissance africaine et la création du NEPAD. Or, à cette position africaniste se conjuguent les ambivalences d'une puissance moyenne émergente ayant la volonté d'exister sur le plan international. Ainsi, la perspective d'une transformation politique et économique du continent par le multilatéralisme (l'Union Africaine et le NEPAD), qui va de pair avec l'expansion du capital sud-africain en Afrique et la restructuration de l'armée du pays, souligne l'ambivalence entre les discours et les capacités sud-africaines.*

**L**e continent africain occupe une place particulière dans la politique étrangère sud-africaine. Dès 1994, le président Mandela, lors du sommet de l'OUA à Tunis, avait évoqué le terme de renaissance africaine et affirmé le lien entre la destinée sud-africaine et celle du continent <sup>1</sup>. Cet épisode marquait en effet le début d'une prise de position officielle de

---

\* DOCTORANT EN DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ DE REIMS

<sup>1</sup> En juin 1994, Nelson Mandela, alors président de la RSA, lors du sommet de Tunis, situait déjà l'entrée de son pays à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), sœur aînée de l'Union africaine, dans l'optique d'une renaissance africaine qu'il appelait de ses vœux.

l'Afrique du Sud par rapport au continent<sup>2</sup> ainsi que le début d'une politique étrangère soumise à des variations<sup>3</sup>.

Le déploiement diplomatique de la République sud-africaine (RSA) sur le continent masque mal la conciliation de l'urgence de la reconstruction interne du pays avec, compte tenu de son statut de puissance régionale et continentale, le partage des préoccupations africaines et occidentales. Les attentes de la communauté internationale ont en effet été un facteur, voire une nécessité contraignante qui a pesé sur les orientations de la politique africaine de la RSA<sup>4</sup>.

Deux approches ont guidé la politique africaine de la RSA. La première est la croisade pour les droits de l'homme de la présidence Mandela, qui a été marquée par l'engagement personnel et des prises de position contre des régimes dictatoriaux, le Nigeria sous

<sup>2</sup> Dans son document préparatoire sur la politique étrangère établi par le Département des affaires internationales en 1993, l'ANC présentait un ensemble de principes destinés à guider la politique extérieure, parmi lesquels figurait « *la conviction que notre politique étrangère doit refléter les intérêts du continent africain* ». *ANC Foreign Policy in a New Democratic South Africa : A Discussion Paper*, ANC Department of International Affairs, octobre 1993, p. 3.

<sup>3</sup> Voir Laurie Nathan, « Consistency and Inconsistencies in South African Foreign Policy », *International Affairs*, vol. 81, n° 2, 2005, p. 361-372. Anthoni Van Nieuwkerk, quant à lui, dresse un bilan mitigé de dix années de politique étrangère sud-africaine, « La puissance de l'Afrique du Sud en question », *Politique africaine* n° 98, juin 2005, pp. 96-110. Enfin, cf. James Barber, « The New South African's Foreign Foreign Policy : Principles and Practice », *International Affairs*, vol. 81, n° 5, 2005, pp. 1079-1096.

<sup>4</sup> La thèse d'une puissance imposée de l'extérieur a été énoncée par Dominique Darbonet Michel Foucher (Dir.), *L'Afrique du Sud, puissance utile ?*, Belin, Paris, 2001. En effet, en 1994, la RSA devenait de fait le seul pays capable de restaurer, voire de servir de modèle de réconciliation sur le continent, référence faite au drame rwandais. Le nouveau régime en place à Pretoria était le symbole d'une nouvelle ère de relations entre le pays et le reste du monde, avec pour corollaire le statut de puissance régionale. Cette nouvelle vision de la géostratégie sous-régionale était partagée par les puissances occidentales soucieuses de se retirer voire de jouer un rôle minimal dans les opérations de maintien de la paix sur le continent africain.

la présidence de Sani Abacha (1993-1999) en l'occurrence <sup>5</sup>. Cet unilatéralisme, dont les effets n'ont d'ailleurs pas toujours été couronnés de succès <sup>6</sup>, s'est accompagné d'une expansion néfaste des entreprises sud-africaines en Afrique australe et sur le continent, reproduisant ainsi une image négative auprès des populations locales. Cet unilatéralisme vain n'a pas dès lors contribué à forger une image constructive et efficace de la politique étrangère du pays, engluée dans une reconstruction socio-politique et militaire <sup>7</sup>.

La seconde approche, qui est la conséquence de la première, n'est pas sans lien avec le thème de la renaissance africaine, réactivé et endossé par le successeur de Nelson Mandela, Thabo Mbeki. En effet, entamé en 1999, le virage pragmatique de la politique étrangère sud-africaine a été conditionné par plusieurs facteurs. Le premier est la volonté de mettre fin à l'image d'un pays

---

<sup>5</sup> Suite à l'exécution le 10 novembre 1995 de neuf activistes nigériens conduits par leur porte-parole Ken Sarowiwa, qui représentaient le peuple Ogoni luttant contre l'exploitation de leurs terres par les compagnies pétrolières, Nelson Mandela, malgré la suspension du Nigeria du Commonwealth, appela sans succès à l'isolement diplomatique et à des sanctions économiques contre le pays et au boycott de l'achat du pétrole nigérian par les pays développés. La volonté de se faire entendre sur le plan régional par un appel à un sommet extraordinaire de la SADC resta lettre morte. En dehors du Nigeria de Sani Abacha, des relations difficiles se sont établies avec des pays comme le Maroc sur la question du Sahara occidental, avec l'ex-Zaïre dirigé par le kleptocrate Mobutu ainsi que vis-à-vis de l'instabilité politique au Lesotho.

<sup>6</sup> Face à la crise au Lesotho, le pays a accompagné ses efforts diplomatiques d'une intervention militaire conjointe avec le Botswana (l'opération *Boléas*) en septembre 1998. Bien que l'ordre constitutionnel fût rétabli, l'opération, mal préparée (le président Mandela et le vice-président Mbeki étaient en voyage officiel) et mal exécutée, a fait huit morts parmi les soldats sud-africains. Lire à cet effet, Nthakeng Selinyane, « Lost Between Stability and Democracy: South Africa and Lesotho Constitutional Crisis in the 1990's », in Roger Southall, *South Africa's Role in Conflict Resolution and Peacemaking in Africa: Conference Proceedings*, HSCC Press, Cape Town, 2006, pp. 59-84.

<sup>7</sup> La difficile transformation de l'armée sud-africaine en une armée homogène l'atteste au plus haut point. Voir Sabine Sessou, « Malaise dans l'armée sud-africaine », *Libération*, 11 juillet 2001, ainsi que Geoffrey Woods, « Organisational Change and Continuity within the South African National Defense Force », *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 38, n° 2, 2000, pp. 89-104.

donneur de leçons. Les Nigériens avaient décrit l'attitude de Nelson Mandela comme « horrible et terrible » et ont qualifié la RSA « d'État blanc avec un président noir »<sup>8</sup>. Le second facteur a été l'urgence de la reconstruction socio-économique du pays par une adhésion à l'économie libérale. Ce dernier aspect a consisté en la volonté d'améliorer l'image de marque des entreprises sud-africaines dans le continent, qui sont accusées de se livrer à des pillages<sup>9</sup>.

Cette nouvelle mouture de la politique étrangère sud-africaine s'est appuyée sur un multilatéralisme dont les ambivalences sont de mise. En effet, le NEPAD<sup>10</sup> et la reformulation de l'architecture institutionnelle continentale, l'Union africaine (UA) en l'occurrence, se sont fondés sur la volonté politique d'un groupe de chefs d'État emmenés par T. Mbeki, et qui masque mal le manque d'adhésion de la société civile à ces projets. C'est précisément ce facteur qui atteste du caractère fragile de la stratégie multilatéraliste qui nuit à la lisibilité de la politique africaine de la RSA.

Cette approche soulève ainsi la question de la pérennité de la politique africaine de la RSA qui se manifeste par les ambivalences dans la construction de l'architecture institutionnelle continentale, doublée des ambitions économiques nationales du pays, qui, dévoilent enfin les zones d'ombre de la politique africaine du pays.

### **Le socle fragile d'un multilatéralisme continental en construction**

Depuis 1999, la politique étrangère sud-africaine, auréolée de son statut de puissance moyenne émergente<sup>11</sup>, est lancée dans

<sup>8</sup> Cité par James Barber, *op. cit.*, p. 1084. (Traduction de l'auteur.)

<sup>9</sup> Voir United Nations, *Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of Congo*, (S/2001/357), United Nations, New York, 2002. Ce rapport était basé sur l'exploitation abusive des minerais de ce pays par 12 entreprises sud-africaines dont *De Beers*, *Anglo-American* et *Iscor*.

<sup>10</sup> Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (sigle français), adopté le 31 octobre 2001, à Abuja (Nigeria) et dont les artisans sont le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Algérie et le Sénégal. Ce programme est issu de la fusion entre le programme du millénaire des trois premiers pays cités et du plan oméga du Sénégal. Le texte est disponible sur le site <http://www.nepad.org>

<sup>11</sup> Statut analysé et développé par Maxi Schoeman, « South Africa as a Emerging Middle Power », in John Daniel, Adam Habid et Roger Southall (eds), *State of the Nation, South Africa 2003-2004*, HSRC Press, Pretoria, 2003, p. 349-367.

une stratégie de transformation politique et économique du continent. Dans cette optique, si elle se fonde sur l'arrimage à des puissances régionales, le Nigeria en l'occurrence <sup>12</sup>, c'est par le biais de la reformulation de l'architecture institutionnelle continentale, l'UA, que se développe la nouvelle politique continentale du pays « arc-en-ciel ».

### **Un bilan politique en demi-teinte à la tête de l'UA (juillet 2002-juillet 2003)**

La création aux intérêts contrastés de l'UA <sup>13</sup> et son lancement en 2002 sur les terres sud-africaines étaient sensés être le socle du renouveau africain et l'affirmation du nouveau statut de régulateur de la paix pour la RSA. Cette institution a été considérée comme la base d'une rupture avec le passé et le point de départ des nouveaux défis auxquels est confronté le continent africain. La création de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) à Addis-Abeba en 1963 correspondait à une époque marquée par la décolonisation dont l'objectif premier était d'assurer l'unité du continent. Quarante années plus tard, face à une situation bien en deçà des espérances, la volonté de paix et de prospérité économique a tracé la voie d'une nouvelle optique d'action. L'ancien vice-président sud-africain, Jacob Zuma, a ainsi illustré ce nouvel esprit : « L'UA marque une rupture avec le passé, puisque d'une part, elle est créée dans un contexte différent de celui de l'OUA, et d'autre part, le rôle, les structures et les défis ne seront plus les mêmes... La nécessité de prévenir, de gérer et de résoudre les conflits et de faire face aux défis socio-économiques est devenue urgente, spécialement à la lumière de la mondialisation. » <sup>14</sup>

---

<sup>12</sup> Lire à ce propos Christ Landsberg, « Pax Pretoriana vs Pax Pretoriana », *L'Afrique politique 2000*, p. 105-115. Se référer aussi à Pierre-Paul Dika, « La politique africaine de l'Afrique du Sud : Vers la reconnaissance du statut de puissance continentale en matière de paix, de sécurité et de stabilité politique », *Les cahiers de l'Institut de documentation et de recherche sur la paix*, (IDRP), Ivry-sur-seine, mai 2005. <http://www.institutidrp.org>

<sup>13</sup> Cette création a été l'objet d'un compromis et d'une lutte d'influence entre la Libye, la RSA et le Nigeria. Lire Tiekou Kwasi Thomas, « Explaining the Clash and Accommodation of Interests of Major Actors in the Creation of the African Union », *African Affairs*, vol. 103, n° 411, avril 2004, p. 249-269. L'acte constitutif de l'UA a été adopté le 12 juillet 2000 à Lomé, Togo.

<sup>14</sup> Jacob Zuma, « Significance of the Launch of the African Union », *The Sowetan*, 3 July 2002. (Traduction de l'auteur.)

Cette symbolique épique ne doit pas masquer la réalité d'un continent dont les maux sociaux, économiques et politiques sont très profondément ancrés dans sa structure. Cet élément atteste ainsi du bilan en demi-teinte de l'action de la RSA à la tête de l'organisation panafricaine. Au-delà du lancement et de la mise en place des institutions de l'Union<sup>15</sup> et du rôle dévolu au ministère sud-africain des Affaires étrangères<sup>16</sup>, ce sont la démocratie représentative, la paix et la sécurité qui ont constitué les bases de l'action sud-africaine.

Deux principaux points ont marqué l'action de la RSA à la tête de l'UA en tentant de refléter ces objectifs : les accords de paix inter-étatiques<sup>17</sup> et la mise en place d'institutions démocratiques transitoires et de partage de pouvoir au Burundi<sup>18</sup>, en RDC<sup>19</sup> et au

---

<sup>15</sup> La présidence sud-africaine a posé les bases d'une action soucieuse des valeurs qui lui sont chères à travers des institutions qui reflètent cette nouvelle dynamique. Ce sont la Conférence de l'Union, le Conseil exécutif, le Parlement, la Cour de justice, la commission, le Conseil économique et social ainsi que les institutions financières. Ces organes attestent en effet de cette nouvelle mouture de l'organisation, sensée faire face, sur le modèle européen, à ses principaux défis.

<sup>16</sup> Auréolée de sa fonction cardinale de pivot et de coordinateur de la politique étrangère sud-africaine, le DFA s'est vu allouer au titre du budget 2005 44 millions d'euros pour contribuer au coût d'accueil du Parlement panafricain et à la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix. Voir Ditaba (Bulletin de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris), « Présentation budgétaire par le ministre des finances », Trevor Manuel, mars 2005, p. 4.

<sup>17</sup> Nous citerons sous l'égide de l'ONU et de la RSA, l'accord de paix encore fragile entre la RDC et le Rwanda à Pretoria le 9 juillet 2002, l'accord de paix entre le Rwanda et l'Ouganda le 6 septembre 2002.

<sup>18</sup> Dont le ministre sud-africain de la Sécurité et de la sûreté, M. Charles Nqakula, est le médiateur du processus de paix. Cette mise en place a donné lieu à l'adoption par référendum à 91 % d'une nouvelle constitution qui, ciselée avec l'aide des spécialistes sud-africains, constitue une avancée significative vers la stabilisation politique du pays et de cette région.

<sup>19</sup> L'accord global et inclusif sur la transition signé à Pretoria le 16 décembre 2002 a donné lieu à la mise en place d'un gouvernement de transition le 30 juin 2003 dans l'optique des élections présidentielles qui doivent avoir lieu le 30 juillet 2006. Pour le texte de l'accord de 2002, lire *Documents d'Actualité Internationale* (DAI), n° 4, 15 février 2003, pp. 147-153.

Soudan<sup>20</sup>. Ces accords dénotent une implication sud-africaine, qui, auréolée du statut de président de l'UA, constituent le fil directeur de sa politique de transformation politique du continent. Si ses effets à long terme n'ont pas eu les résultats escomptés, le pays a toutefois donné l'impulsion nécessaire à une gestion africaine des crises militaro-politiques, dont l'organe de veille, le Conseil de paix et de sécurité, est encore dans une phase de lancement.

**Le rôle en construction du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine : entre instrument continental et instrument sud-africain**

L'idée de refonder les institutions continentales est allée de pair avec la mise en place d'une politique africaine commune de défense et de sécurité. La création du CPS<sup>21</sup> correspondait à cette nécessité. De plus, le CPS, de par ses objectifs et ses fonctions, qui mettent en exergue la médiation comme méthode de résolution des conflits, apparaissait comme l'outil de légitimation de la RSA en tant que gendarme du continent<sup>22</sup>.

Si les textes donnent toute latitude au CPS<sup>23</sup>, c'est l'enlisement de la crise ivoirienne dont s'est saisie la RSA qui atteste de sa lente

---

<sup>20</sup> Par la création de conditions propices à l'évolution du processus de paix avec sur le plan politique la première session du comité politique du gouvernement soudanais et du SPLM/SPLA (Mouvement pour la justice et l'équité l'armée populaire de libération du Soudan) en 2002, qui a conduit à l'accord certes encore fragile, mais important du 9 janvier 2005, signé après 21 années de guerre civile entre le gouvernement central et ce mouvement. Sur la première session du comité politique soudanais, se référer à DAI, n° 18, septembre 2002, pp. 698-700 et sur l'accord du 9 janvier 2005, *Jeune Afrique L'Intelligent (JAI)*, n° 2297, du 16 au 22 janvier 2005, pp. 32-33.

<sup>21</sup> Le protocole relatif à la création du CPS, qui a été adopté par le 38<sup>e</sup> sommet des chefs d'État de l'OUA, est entré en vigueur le 26 décembre 2003 et a été lancé solennellement le 25 mai 2004.

<sup>22</sup> Composée de 15 États membres élus, cet organe est aux dires du président de la commission Alpha Omar Konare « un organe permanent chargé de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité de l'Afrique. Il s'occupe également de la gestion des catastrophes, des actions humanitaires et de la reconstruction après les conflits ». Communication du président, Addis-Abeba, 25 mai 2004, DAI, n° 14, juillet 2004, p. 4.

<sup>23</sup> Le rétablissement de la paix (Bons offices, médiation et conciliation et enquête), la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit. Cette dernière disposition a d'autant plus son importance puisque la RSA préside le comité de reconstruction post-conflit du Soudan.

mise en route. En effet, si le CPS apparaît comme une réponse multifonctionnelle d'adaptation des moyens aux objectifs de paix et de sécurité en Afrique, sa mise en orbite reste soumise à la volonté politique des principaux chefs d'États africains. L'article 5 du protocole relatif à la création du CPS, sur sa composition et sur les droits des États membres, énonce des conditions et obligations qui ne peuvent être respectés par tous les États <sup>24</sup>, en raison de la différence de poids entre les États membres du CPS <sup>25</sup>. Cet article peut faire du CPS une structure instrumentalisée par les États les plus puissants.

Ce sont ces facteurs qui ont amené le président Mbeki à se saisir du dossier ivoirien en novembre 2004. Le facteur juridique et institutionnel qu'est l'article 5, doublé du facteur politique fondé sur le partenariat stratégique entre l'Afrique du Sud et le Nigeria <sup>26</sup>, en ont été les corollaires. Si la médiation sud-africaine a connu des avancées légères, notamment par le biais de l'accord de Pretoria sur le processus de paix en Côte d'Ivoire du 6 avril 2005 qui n'a constitué qu'une avancée substantielle <sup>27</sup>, force est de constater qu'elle a provoqué un enthousiasme mesuré chez les chefs d'État francophones <sup>28</sup>, et a eu peu d'impact puisque les élections présidentielles prévues dans le pays en octobre 2005 ont été repoussées d'une année.

---

<sup>24</sup> Ainsi au terme de l'alinéa 2, chaque membre doit s'engager à « défendre les principes de l'union ».

<sup>25</sup> Les 15 États membres du CPS, choisis sur des critères régionaux n'ont pas le même poids politique, ni la capacité d'influencer l'évolution d'un conflit au même titre que la RSA et le Nigeria.

<sup>26</sup> C'est le chef de l'État nigérian Olusegun Obasandjo qui présidait l'UA (juillet 2004-janvier 2006), avec le Président de la commission de l'UA, Apha Omar Konare, qui ont décidé de confier au Président Mbeki le mandat d'entreprendre une médiation entre les parties ivoiriennes au conflit.

<sup>27</sup> Qui s'est résumée en une déclaration d'intention des parties au conflit de mettre fin à la guerre, la déclaration commune de fin de guerre (article 3), le désarmement des milices (article 4), la mise en œuvre du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (article), et enfin la sécurité dans la zone sous responsabilité des rebelles (article 6). <http://www.ISS.org.za/Afprofile/Côte-divoireptapax.fr> (consulté le 15 avril 2005).

<sup>28</sup> Lire François Soudan, « Malaise chez les francophones », JAI, n° 2292, du 12 au 18 décembre 2004, p. 54.



L'enlisement du dossier ivoirien marque ainsi les limites d'une médiation dans un conflit où les principaux protagonistes, les Forces nouvelles et le gouvernement central, campent sur leurs positions<sup>29</sup>. Cet enlisement, doublé de l'intervention des Nations unies et de la France<sup>30</sup>, marque aussi les limites de l'Union Africaine<sup>31</sup>. L'influence naissante de la RSA, conjuguée aux atouts<sup>32</sup> de son président, n'a pas suffi à redorer le blason d'une Union Africaine en quête de légitimité.

L'exemple ivoirien montre, d'une part, l'incapacité opérationnelle du CPS, et, d'autre part, les limites de l'endossement par un seul pays de la voie politique comme résolution d'un conflit. Se pose ainsi la capacité sud-africaine à être le seul gendarme du continent, puisque le but de la création du CPS était justement de se doter d'un outil collégial destiné à gérer les situations de crise. Ceci atteste dès lors des limites d'un multilatéralisme continental dont les fondements sont encore embryonnaires.

---

<sup>29</sup> Ishola Williams, « South Africa's Role in Peacemaking in West Africa », in Roger Southall, *South Africa's Role...*, *op. cit.*, p. 173-190.

<sup>30</sup> L'ONUCI (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire), créée par la résolution 1528 du 27 février 2004, qui est présente dans le pays depuis le 4 avril 2004 et composée de 6240 hommes, est chargée de procéder à la pacification du pays. La France, quant à elle, est présente par le biais de la force Licorne de 4000 hommes chargée de surveiller la zone de confiance, une bande de terre de cinquante kilomètres de large qui divise le pays en deux sur une ligne Ouest-Est, scellant ainsi sa partition de fait.

<sup>31</sup> Sur les enjeux du conflit, lire Pierre-Paul Dika, « Côte d'Ivoire : scénarios pour une paix durable », *Les Cahiers de l'IDRP*, novembre 2005.

<sup>32</sup> Une forte persuasion personnelle, un savoir-faire dans la résolution des conflits et une équipe spéciale constituée en cette occasion. Trois proches collaborateurs du Président ont été chargés de l'aider dans sa tâche. Mojanku Gambi, qui travaille dans l'ombre de Mbeki depuis 1994. Aziz Pahad, d'origine indienne et vice-ministre des affaires étrangères, frère d'Essop Pahad (ministre à la présidence) est un proche du chef de l'État, l'ami de la fac (Université de Sussex en Grande-Bretagne). Enfin, Mosiua Lekota, ministre de la Défense depuis 1999, a dirigé les négociations ivoiriennes et a effectué des déplacements en Côte d'Ivoire. Conscient que cette crise ne se dénouera pas en quelques semaines, le président Mbeki a tenu à avoir à ses côtés des officiels qui pourront à l'avenir y consacrer du temps, à l'inverse du ministre des Affaires étrangères Dlamini Zuma toujours en voyage. Information tirée de Cheik Yerim Seck et Elise Colette, « Mbeki peut-il réussir ? », *JAI*, n° 2292, du 12 au 18 décembre 2004, pp. 50-51.

La RSA en est ainsi réduite à jouer un rôle de chef d'orchestre dont elle connaît mal la partition. En plus de l'enlèvement de la crise ivoirienne, le gouvernement sud-africain a été nommé par l'UA pour présider le comité de reconstruction post-conflit au Soudan. Cet activisme, qui atteste de l'intérêt du pays « arc-en-ciel » pour la restauration de la paix sur le continent, s'accompagne d'une diplomatie économique africaine dont l'enjeu est la conquête des marchés et la fourniture de biens et de services sur le continent.

### **L'expansion du capital sud-africain en Afrique ou l'unilatéralisme commercial de Pretoria**

L'interventionnisme actif de la diplomatie sud-africaine sur le continent est allé de pair avec celle de ses principales multinationales. En effet, si la politique sud-africaine est de maintenir ses relations avec ses principaux partenaires commerciaux, l'UE, les États-Unis, et la Chine récemment <sup>33</sup>, elle a recentré, avec un succès notable, ses ambitions sur le continent africain <sup>34</sup>. A bien y voir, cet activisme sud-africain, qui prend appui sur l'UA, met au jour une réalité : les zones de conflit sont aussi riches en ressources minières.

---

<sup>33</sup> Les échanges entre les deux pays ont permis de constater que l'Afrique du Sud était un partenaire stratégique de la Chine. L'Afrique du Sud est en effet le cinquième partenaire africain de la Chine, avec près de huit milliards de dollars d'échanges, soit 20 % du commerce total du pays asiatique avec l'Afrique. Chiffres issus de DITABA, Bulletin de l'ambassade de l'Afrique du Sud à Paris, juin 2006, p. 4.

<sup>34</sup> La balance commerciale sud-africaine avec l'Afrique est favorable au pays « arc-en-ciel ». En effet, en 2000, les importations sud-africaines étaient estimées à 4,34 milliards de rands, contre 27 245 milliards de rands d'exportations. En 2003, le rapport était de 8,182 milliards de rands pour les importations et de 38 886 milliards pour les exportations sud-africaines. Chiffres issus *South African Institute of International Relations Yearbook 1999/2000*, Johannesburg, 1999, p. 442 et *SAIIA Yearbook 2003/03*, Government Communication and Information System, Pretoria, 2003, p. 444. Se référer aussi à John Daniel, Vanusha Naidoo et Sanusha Naidu, « The South Africans have Arrived : Post Apartheid Corporate Expansion into Africa », in John Daniel and als. (ed)., *State of the Nation : South Africa 2003/2004*, HSRC Press, Cape Town, 2003, p. 368-390.

### **L'alliance entre le politique et l'économique**

Dans son entreprise de pacification continentale, la RSA ne s'est pas départie des intérêts des multinationales et des milieux d'affaires nationaux. En ce sens, l'interprétation pragmatique du discours sud-africain de la renaissance africaine, qui lie les intérêts du pays « arc-en-ciel » à ceux du continent, prend toute son ampleur<sup>35</sup> dans le contexte de la mondialisation.

Dans cette optique, le pays est sensé jouer un rôle moteur en s'appuyant sur l'Afrique comme impulsion du développement économique. La RSA situe ainsi l'Afrique comme un marché expansif et porteur vis-à-vis de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique du Nord dans lequel son capital est destiné à jouer un rôle important à travers le développement du commerce et les partenariats stratégiques<sup>36</sup>.

La diplomatie sud-africaine s'aligne ainsi sur les intérêts des milieux d'affaires sud-africains. Deux exemples en sont l'illustration. Le premier concerne le Soudan, pays doté de ressources pétrolières<sup>37</sup> dans lequel la RSA apporte un soutien logistique à la

---

<sup>35</sup> Deux écoles ont émergé, celle des pragmatiques et celle des idéalistes, pour lesquels le rôle de l'Afrique ne peut être interprété que de deux façons, mondialisé ou africaniste. C'est une thèse défendue par Peter Vale et Siphon Maseko, « South Africa and the African Renaissance », *International Affairs*, vol. 74, n° 2, 1998, p. 271-288.

<sup>36</sup> Pour un développement de cette approche, lire Greg Mills, *The Wired Model. South African Foreign Policy and Globalization*, SAIIA, Tafelberg, Cape Town, 2000.

<sup>37</sup> La découverte du pétrole dans le sud du pays en 1981 par la compagnie américaine Chevron est à lier à la reprise de la guerre dans cette région, (après une armistice qui dura dix ans entre le gouvernement central et la mouvance sudiste *Anya Nya*) entre le gouvernement central et l'ancien leader rebelle John Garang. A l'heure actuelle, le pays, qui a effectué ses premières livraisons de pétrole le 30 août 1999, produit près de 500 000 barils de pétrole par jour. Chiffres issus de *J. A/L'Intelligent* hors série n° 8, L'état de l'Afrique 2005, rubrique pays au crible, p. 227. La guerre qui a pris fin dans le Sud entre le MPLA/APLS et le gouvernement central, tout comme la crise qui secoue le Darfour depuis le début de l'année 2003, a pour origine un partage équitable des ressources énergétiques et a débouché le 19 juin 2006 sur un accord de cessez-le-feu entre les rebelles et les autorités centrales. *Le Monde* 20 juin 2006. Ce qui a fait du pays un pays en guerre depuis son indépendance en 1956. Lire à cet égard, Pierre-Paul Dika, « La crise du Darfour ou la faillite de l'État post-colonial soudanais », *Les Cahiers de l'IDRP*, janvier 2006.

mission africaine par la présence de 85 policiers et de 437 militaires<sup>38</sup>. Le pays intervient ainsi, au même titre que l'ONU<sup>39</sup>, à la reconstruction du pays suite à l'accord du 9 janvier 2005 qui attribue à la province du Sud-Soudan une autonomie constitutionnelle<sup>40</sup>. La présidence sud-africaine du comité de reconstruction se double ainsi d'un intérêt national comme en témoigne l'accord signé entre une entreprise sud-africaine et une compagnie pétrolière nationale, le jour de l'accord de paix global entre le Sud et le pouvoir central ce 9 janvier 2005, en présence de Mbeki. Suite à cet accord, le président Mbeki a invité les cadres dirigeants du MPLS à Pretoria afin qu'ils se familiarisent avec les institutions sud-africaines de gouvernance et d'administration dans le cadre des programmes de formation intensifs. Il avait déjà utilisé cette méthode de manière discrète au sujet de la gestion des ressources étatiques et de l'implication des acteurs non étatiques.

Le second exemple concerne la RDC (République Démocratique du Congo), l'ex-Zaïre, dans laquelle les entreprises sud-africaines se sont positionnées dans la lignée des efforts diplomatiques de Pretoria<sup>41</sup>. Membre de la SADC (Communauté de Développement de l'Afrique australe) depuis 1997 et riche en matières premières, ce pays est aussi doté d'un grand potentiel hydroélectrique. Le barrage d'Inga sur le fleuve Congo, au potentiel encore peu exploité, fait l'objet d'un grand projet dont *ESKOM*, la compagnie sud-africaine d'électricité et la quatrième plus grande au monde, est le maître d'œuvre. Cet édifice pourra ainsi à terme passer de

<sup>38</sup> *Mail and Guardian on line*, 20 juin 2006, <http://www.mg.co.za>

<sup>39</sup> 10 000 soldats de l'ONU seront déployés dans le Sud du pays pour un coût estimé à 1 milliard de dollars dans la première année d'opérations. Néanmoins, la résolution 1590 (2005) du 24 mars 2005 décidant d'établir la MINUS au Soudan comprenait, au 31 octobre 2005, 3915 militaires. Voir ONU, Sudan-UNMIS, faits et chiffres. <http://www.onu.org> (consulté le 20 août 2005).

<sup>40</sup> Une constitution, un Parlement, un partage équitable de ressources et du pouvoir. Voir Elimane Fall, « Une nouvelle bataille », *J. A/L'Intelligent*, n° 2297, du 16 au 22 janvier 2005, p. 32-33.

<sup>41</sup> La présidence de l'UA par la RSA en 2002 a donné lieu au coûteux dialogue inter congolais de Sun City (RSA) le 19 avril 2002, malgré la persistance des conflits dans l'Est du pays, à l'accord de paix global de Pretoria du 29 juillet 2002 entre la RDC et le Rwanda, et enfin, à l'accord global et inclusif sur la transition politique, signé à Pretoria le 16 décembre 2002. Sur l'accord du 16 décembre 2002, lire *Documents d'Actualité Internationale*, n° 4, 15 février 2003, pp. 147-148.

650 MW à 30 000 MW, et contribuer à fournir une énergie supplémentaire à la sous-région et à l'Afrique du Sud en particulier. Ce projet s'ajoute à la *Lesotho High Water Project* (LHWP) qui doit fournir de l'énergie à une grande partie du territoire sud-africain<sup>42</sup>. En outre, la RDC revêt ainsi une importance capitale pour la RSA dans la mesure où l'entrée en 1997 de ce pays dans le giron de la SADC a été une étape décisive dans la stratégie sud-africaine de déploiement diplomatique et économique à l'échelle du sous-continent.

Les entreprises sud-africaines, minières notamment, se sont déployées dans ce pays à la recherche d'opportunités économiques suite aux accords de paix de 2002, qui ont créé un environnement sensé être propice au développement économique du pays. En 1998 déjà, trois compagnies sud-africaines, *Isacor*, *Gencor* et *JCI* (reprise par des intérêts appartenant à des noirs), figuraient parmi les sept entreprises ayant soumissionné pour l'appel d'offres de la *Gecamine* (RDC) concernant l'exploitation de la région de Kolwezi considérée comme prioritaire par Kinshasa. Cette affaire a mis en lumière la présence de la compagnie sud-africaine *De Beers*, branche diamantaire de *l'Anglo-American*, seule apte à écouler au niveau mondial les gemmes congolaises. Les entreprises sud-africaines remporteront le marché en lieu et place du groupe minier américain *American Mineral Field*, qui a d'ailleurs porté plainte contre *Anglo-American* pour sabotage de marché en lui réclamant trois milliards de dollars<sup>43</sup>.

De même, les accords multidimensionnels conclus au début des années 2000 entre les deux pays attestent de cette nouvelle donne. L'établissement d'une commission bilatérale conjointe (CBC) entre ces deux pays qui a conclu la visite du président sud-africain les 13 et 14 janvier 2004 à Kinshasa en fournit une preuve patente. Cette CBC est une véritable plate-forme de discussions et la base d'un véritable partenariat multidimensionnel entre les deux pays. En témoignent les projets communs qui couvrent les domaines de la sécurité et de la défense, les relations économiques et financières, socioculturelles, l'échange d'experts, qui couvrent

---

<sup>42</sup> Sur le LHWP, Falmata Liman, *La problématique de l'intégration régionale. Une analyse à partir du Royaume du Lesotho avec la République d'Afrique du Sud*, thèse de doctorat, Université de Dijon, 2000, p. 304-330.

<sup>43</sup> Information tirée de Abdou Fall, *La nouvelle Afrique du Sud et la construction d'une politique étrangère post-apartheid. Essai d'évaluation des relations avec l'Afrique et le monde occidental (1994-1999)*, thèse de doctorat de Droit et de Science politique, Université des sciences sociales de Toulouse, juin 2005, p. 300.

les domaines de compétence des entreprises sud-africaines. En outre, le bureau sud-africain de liaison situé à Kinshasa, ouvert en 1989, a été transformé en ambassade le 30 septembre 1999 suite à l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

Trois années plus tard, ce réchauffement des relations entre ces deux pays est au centre de la stratégie sud-africaine de la renaissance africaine. En effet selon T. Mbeki, « comme le Congo était un microcosme de la souffrance et de la douleur, la République du Congo se doit de devenir le centre de la victoire de la renaissance africaine. Sans la renaissance du Congo, il ne sera pas possible de parler de cette victoire. Sans l'engagement de la RDC sur la voie de la victoire de la renaissance africaine, il ne sera pas possible d'y parvenir »<sup>44</sup>.

Ces deux exemples, Soudan et Congo, illustrent la connexion entre diplomatie et économie dans le cadre de la politique étrangère sud-africaine. De même, ils mettent en exergue la volonté sud-africaine d'une transformation économique continentale par le biais du NEPAD (nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) dont l'unilatéralisme sud-africain et l'alignement sur la mondialisation néolibérale suscitent des interrogations.

### **Le NEPAD ou la stratégie contestée d'une transformation économique continentale**

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dont T. Mbeki a été l'un des artisans est sensé redéfinir les relations entre l'Afrique, les institutions financières internationales et les pays développés. A bien y voir, le NEPAD, ses dispositions économiques du moins, apparaît être un projection continentale de la politique libérale sud-africaine, incarnée par le GEAR, programme de croissance et redistribution d'inspiration libérale et d'adaptation de l'économie sud-africaine à la mondialisation. Mis en place en 1996 en remplacement du Programme de reconstruction et de développement de 1994 (RDP) qui était cohérent mais prudent en matière de privatisation, le GEAR va « plus loin » en ce qu'il vise au minimum la réduction du rôle de l'État<sup>45</sup>.

---

<sup>44</sup> Discours prononcé devant la session conjointe du Parlement transitionnel de la RDC le 14 janvier 2004, <http://www.dfa.gov.za> (consulté le 15 mai 2005) (traduction de l'auteur).

<sup>45</sup> Lire à ce sujet, Jean-Pierre Cling, « La politique sud-africaine face à la mondialisation », *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, pp. 146-158. Se référer aussi à Adam Habib Et Vishnu Padayachee, « Afrique du Sud : pouvoir, politique, et stratégie économique dans la transition démocratique », *Revue Tiers monde*, juillet-septembre 1999, pp. 499-529.

Le NEPAD apparaît ainsi comme le reflet des objectifs du GEAR puisque sur le plan de ses objectifs propres et le choix de la politique économique, des approches similaires sont mises en lumière. Le GEAR a ainsi pour corollaire des objectifs répondant au consensus de Washington dont les résultats pour les pays africains ont été désastreux <sup>46</sup>. La RSA prône justement un ajustement de ce consensus sur le fondement des réformes macro-économiques, de la réalité et du caractère propulseur du commerce international vers la voie du développement économique à travers l'intégration par le marché. Ceci passe par un réajustement des distorsions des politiques néo-libérales qui peut correspondre à la quatrième phase des politiques de développement <sup>47</sup> et prend appui sur le caractère incontournable de l'économie de marché.

Selon le ministre sud-africain des Finances Trevor Manuel, l'ajustement du consensus par une adaptation au contexte africain

---

<sup>46</sup> Au début des années quatre-vingt-dix, John Williamson a donné son interprétation du consensus de Washington à travers dix commandements parmi lesquels la discipline budgétaire, la libéralisation financière, l'adoption d'un taux de change unique et compétitif, la libéralisation des échanges, l'élimination des barrières à l'investissement étranger, la privatisation des entreprises publiques pour ne citer que cela. John Williamson, « What Washington Means by Policy Reform », in Williamson J. (eds.), *American Adjustment : How Much has Happened ?*, Washington DC, Institute for International Economics, 1990. Ces préceptes constituent le fondement de la première génération des plans d'ajustement Structurels (PAS), pilotés au début des années quatre-vingt par le FMI et la Banque mondiale et qui n'ont pas donné les résultats escomptés puisqu'ils ont conduit à la faiblesse et à la limitation des moyens des Etats africains qui ont perdu dans leur grande majorité, la maîtrise de leur politique économique.

<sup>47</sup> La politique économique du NEPAD se fonde sur les trois orientations qui ont caractérisé les politiques en faveur du développement : la première, qui est caractéristique des années cinquante et soixante, a été fondée sur l'impératif de la croissance, l'accumulation du capital en l'occurrence. La deuxième orientation, qui se fit jour dans les années soixante-dix, a conduit à centrer les efforts sur la lutte contre la pauvreté monétaire, physique et intellectuelle. La troisième orientation, les Plans d'Ajustement Structurels (PAS) en l'occurrence, a eu pour fondement la transformation des économies nationales des pays en voie de développement économique pour s'ouvrir au courant des échanges internationaux. Pour un développement de ces trois orientations, lire Jean-Pierre Patat, *Un nouveau partenariat Nord-Sud*, L'Harmattan, Paris, 2005, p. 45-47.

des politiques de développement économiques axées sur le marché international passe par deux directions : la première est de faire face au climat général plus ou moins favorable puisque toutes les économies africaines, y compris celles de l'Afrique du Sud et du Nigeria, sont de petites économies à l'échelon mondial. La deuxième a trait au caractère inégal du consensus. C'est la raison pour laquelle, sur le plan interne, cet ajustement se doit d'aborder l'économie duale, le capital social et le développement du secteur public par l'accroissement du rôle de l'État dont la faiblesse et la limitation de leurs moyens témoigne de leur nécessaire restructuration <sup>48</sup>.

Si le GEAR répondait aux objectifs du consensus par une politique macro-économique de réduction des déficits et un assainissement des finances publiques doublée de la création d'un cadre favorable aux investissements étrangers, le NEPAD répond aux mêmes exigences et critères, à travers notamment la création d'un cadre favorable au développement économique par la paix, la stabilité politique et la sécurité.

Ce programme apparaît ainsi comme étant un « GEAR continental », puisque le NEPAD s'en inspire <sup>49</sup>. Si le NEPAD sert de cadre d'expansion des entreprises et du capital sud-africain sur le continent <sup>50</sup>, il n'en est pas de même pour la majorité des autres pays d'Afrique qui ne disposent pas de la même puissance économique que le pays « arc-en-ciel » <sup>51</sup>.

De même, l'endossement de ce programme par les chefs d'État menés par le président sud-africain atteste de l'unilatéralisme

<sup>48</sup> Trevor Manuel, « L'Afrique et le consensus de Washington, trouver la bonne voie », *Finances et développement*, septembre 2003.

<sup>49</sup> A ce propos, le rôle de la RSA, du moins des principaux financiers et économistes du pays, est plutôt évocateur. Dans ses grandes lignes d'aspect réformateur, en l'occurrence, ce programme reflète la position du gouvernement sud-africain. La place importante des principaux financiers du président Mbeki dans la rédaction du NEPAD illustre ainsi l'exportation sur le continent du modèle néo-libéral sud-africain.

<sup>50</sup> Ce programme a en effet été favorablement accueilli par les milieux d'affaires de Johannesburg, ainsi que dans les banques multilatérales de Washington, par notamment deux Sud-Africains haut placés au FMI et à la Banque mondiale. En ce sens, Greg Mills et J. Openheimer, « Partnership only Way to Break Cycle of Poverty », *Financial Time*, october 1, 2001 et Gondal Gondwe et Callisto Madavo, « New Swipe at Fighting Poverty », *Financial Time*, october 7, 2001.

<sup>51</sup> Ian Taylor, « La politique sud-africaine et le NEPAD. Contradictions et compromis », *Politique africaine*, n° 91, octobre 2003, pp. 120-138.



sud-africain et fait courir le soupçon d'un programme élitiste dont la société civile a été exclue. Ce programme, de même que l'activisme sud-africain dans sa mise en œuvre et sa promotion, illustre ainsi les ambivalences d'une puissance qui se veut porteuse de valeurs universelles et dont la politique économique, qui oscille entre intérêt national et intérêt continental, soulève des zones d'ombre au regard de sa politique continentale.

### **Une politique africaine ambiguë**

L'intérêt continental de la politique africaine de la RSA, dans la lignée du NEPAD, laisse planer le doute sur sa réelle capacité à se saisir de la transformation économique du continent. En effet, le soupçon d'une puissance impérialiste de second rang continue de peser sur l'Afrique du Sud. En outre, la restructuration de l'armée sud-africaine, bien que l'une des plus puissantes du continent, suscite des interrogations quant à ses réelles capacités à remplir ses obligations internationales en Afrique.

### **Entre scepticisme africain et attentes occidentales**

Le nouveau statut sud-africain de puissance émergente influente ne fait pas l'unanimité au sein de ses pairs africains<sup>52</sup>. C'est précisément l'activisme sud-africain vis-à-vis du NEPAD qui cristallise les suspicions. Ce programme, qui fait la part belle au libéralisme économique, voit Pretoria suspectée par ses pairs africains et la société civile d'en faire le ressort stratégique d'un impérialisme de second rang qui vise à mettre en orbite le libéralisme économique et les intérêts occidentaux<sup>53</sup>. L'intérêt croissant des occidentaux pour ce pays, celui des États-Unis en particulier, qui se manifeste par leurs relations politiques et économiques avec le pays « arc-en-ciel », contribue à juste titre à ne pas lever le doute sur les intentions sud-africaines. La première raison de l'intérêt croissant des Occidentaux pour ce pays est politique. En effet, des rapports privilégiés ont toujours été entretenus entre ces derniers et la RSA. Les relations économiques et politiques entre les deux entités sous l'ancien régime en Afrique du Sud ont toujours été au

---

<sup>52</sup> La désignation sur le fil (une voie d'écart) de l'Allemagne au détriment de l'Afrique du Sud pour organiser la coupe du monde 2006 a fait dire au président Mbeki que les pays africains n'avaient pas été solidaires envers son pays.

<sup>53</sup> Voir Anthoni Van Nieuwkerk, *op. cit.*, pp. 102-103.

beau fixe malgré la politique des sanctions. Le pays reste un géant économique soutenu par les Occidentaux. L'enjeu que le pays représentait pour ses partenaires était ainsi (le pays abrite une des plus grandes réserves de matières premières) économique et politique (le pays était le rempart pendant la guerre froide contre le communisme). A l'heure actuelle, les trois principaux clients de la RSA sont l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni, qui ont enregistré en 2003, respectivement une hausse de 36 %, 23,7 % et 42 % de leurs importations en provenance de ce pays. De même, huit États occidentaux font partie des dix principaux marchés de la RSA avec en prime l'UE comme premier partenaire commercial <sup>54</sup>.

Par ailleurs, la place de la RSA dans la stratégie américaine des États pivots, au même titre que le Nigeria, souligne encore plus la position ambiguë de la RSA. Depuis le début des années quatre-vingt-dix en effet, les Américains mettent en œuvre une politique d'engagement sélectif sur le continent africain qui, par le biais d'une approche bilatérale, cherche à faire émerger des puissances capables de pacifier elles-mêmes leur environnement régional à travers des incursions sur le territoire des États instables ou identifiés comme ennemis par les États-Unis <sup>55</sup>.

Selon Patrick Bond, l'adhésion sud-africaine au néolibéralisme économique se fait au profit du capital sud-africain dont la position dans le système international est revalorisée en droite ligne avec le prestige des politiciens de Pretoria. Selon ce dernier, la RSA est le réceptacle et le garant économique, politique et militaire des intérêts américains en Afrique et par conséquent, « leur shérif adjoint ». En complément, la RSA, en vertu de son influence régionale et de sa volonté de jouer un rôle international, prend appui sur la puissance américaine, bien qu'elle ait condamné la

---

<sup>54</sup> Pour les chiffres se référer à *Bulletin d'Afrique du Sud*, n° 367, avril 2003, p. 1. Sur l'UE comme premier partenaire commercial de la RSA, Pierre-Paul Dika, *L'accord de commerce de développement et de coopération entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud*, Mémoire de DEA (sld. de R. Porteilla), Université de Reims, décembre 2000.

<sup>55</sup> Cette cooptation renvoie à la théorie des États pivots soutenue par Robert Chase, Emily Hill et Paul Kennedy, « Pivotal States and US strategy », *Foreign Affairs*, vol. 75, n°1, janvier-février 1996, pp. 33-51. Théorie développée aussi par Bagayoko-Penone Niagale, *Les politiques de sécurité française et américaine en Afrique de l'Ouest*, Thèse de doctorat de Science politique, 20 décembre 2002, Paris, p. 412-415.

guerre en Irak <sup>56</sup>. Mieux encore, ce dernier va plus loin en affirmant que « l'agenda de Mbeki n'est pas celui de la majorité des Africains ou des Sud-africains.... Les vrais vainqueurs sont toujours à Washington et dans les autres centres impériaux, eux qui, pour poursuivre la superexploitation et la militarisation de l'Afrique actuellement en cours, ont de plus en plus besoin d'hommes de paille sud-africains sous-impérialistes » <sup>57</sup>.

Un bémol est à apporter à cette assertion dans la mesure où la mondialisation est une réalité à laquelle il faut faire face. De plus, toute politique néolibérale n'implique pas nécessairement l'allégeance aux États-Unis. En effet, la nature même de l'économie mondiale et des institutions financières internationales (IFI) <sup>58</sup> donne droit à une autorégulation, liée à l'autonomie propre de ces IFI qui jouissent d'une autonomie de plus croissante vis-à-vis des puissances économiques occidentales. D'autre part, la stratégie de diversification de la politique commerciale sud-africaine induit une multiplication des partenaires commerciaux qui est liée à la nature même de l'économie sud-africaine, néolibérale.

Le président Mbeki a tenu à rassurer ses partenaires africains sur la position sud-africaine : « Je rassure nos voisins et les populations du reste de l'Afrique que le gouvernement que nous dirigeons n'a pas de prétention de puissance, nous n'avons pas le droit d'imposer notre volonté sur n'importe quel État indépendant. Nous n'imposerons quoi que se soit sur personne. » <sup>59</sup>

L'ambiguïté de la position africaine, si elle existe vis-à-vis de ses pairs africains, a aussi pour origine la capacité de son armée à tenir ses obligations internationales en Afrique.

### **La capacité de l'armée sud-africaine en question**

La SANDF (Force nationale de défense sud-africaine) laquelle est actuellement déployée dans plusieurs pays du continent en proie à des troubles socio-politiques <sup>60</sup>, est un acteur de poids de la

---

<sup>56</sup> Patrick Bond, « US Empire and South Africa's Subimperialism », in Panitch Léo et Leys Colin, *The Empire Reloaded*, Merlin Press, 2004, p. 218-238.

<sup>57</sup> Cité par Anthony Van Nieuwkerk, *op. cit.*, p. 103.

<sup>58</sup> Banque mondiale, Fonds Monétaire International.

<sup>59</sup> Discours sur l'état de la nation sud-africaine au Parlement sud-africain, 18 février 2003 (Traduction de l'auteur).

<sup>60</sup> Au 2 septembre 2005, en plus des forces présentes au Soudan et entre l'Éthiopie et l'Érythrée, 859 soldats sud-africains étaient déployés en

politique étrangère sud-africaine <sup>61</sup>. Si elle possède une expérience logistique technique et humaine sans précédent par rapport aux autres pays africains <sup>62</sup>, elle reste néanmoins confrontée au difficile recul du racisme <sup>63</sup> et au SIDA <sup>64</sup>. En outre son budget, qui ne constitue que 1,6 % du PIB du pays, reste inférieur aux 2 % de la majorité des pays affichant des ambitions internationales, les pays occidentaux en particulier.

Ainsi, pour tenir ses obligations internationales, cette armée se doit, dans un souci de maintenance et de durabilité de ses équipements, de formation de pilotes, d'avoir un budget qui y siée. Le ministre de la Défense sud-africain en a fait l'amère constatation en 2004, en exprimant la volonté d'une rallonge financière de

---

RDC dans le cadre de la mission de paix de l'ONU, dont 28 comme conseillers du gouvernement sur l'intégration des forces armées, 924 soldats au Burundi dans le cadre de la mission de l'ONU et 378 chargés de la protection des personnalités civiles et politiques. Chiffres annoncés par Aziz Pahad, vice-ministre des Affaires étrangères du pays à l'occasion du point presse du comité interministériel des affaires étrangères, de la paix et de la sécurité, 2 novembre 2005, <http://www.dfa.za.org> (consulté le 18 mai 2006).

<sup>61</sup> Ce secteur, qui a constitué pendant l'année financière 2004/2005 6,9 % des dépenses de l'État sud-africain, en augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente, témoigne de l'importance qui lui est accordée par le gouvernement. Chiffres issus de *Statistic South Africa 2004*, « Total Expenditure from the National Revenue Fund for the 2002/2003 and 2003/2004 Financial Year according to the Type of Service », <http://www.statssa.gov.za> (consulté le 18 mai 2006).

<sup>62</sup> L'effectif total de l'armée à l'horizon 2004/2005 devait être de 73 000 hommes. Chiffres annoncés par Grundling, officier financier en chef de la SANDF. *Defense Portfolio Committee*, 13 mai 2003, in <http://www.pmg.org.za>. Cette armée dispose d'une flotte de 113 hélicoptères, de 53 avions de transport, de 48 avions de combat, de 33 avions de reconnaissance, de 5 avions ravitailleurs en vol, et d'une marine de 4 sous-marins et de 4 corvettes pour ne citer que ces équipements. Chiffres empruntés à Le Roux Len et Boshoff Henri, « State of the Military », in John Daniel and als., *State of the Nation. South Africa 2004-2005*, HSRC Press, Cape Town, 2005, p. 192.

<sup>63</sup> Voir Rachel Swarns, « South Africa Hunts White Extremists in Military », *The New York Times*, 1<sup>er</sup> novembre 2002.

<sup>64</sup> A cet effet, lire Lindy Heinecke, « Preparing for Operations Other than War : How Equipped is the SANDF to Deal with Soft Missions ? », *Strategic Review for Southern Africa*, vol. 24, n°1, juin 2002, p. 84.

2 milliards de rands<sup>65</sup> en plus du budget de la défense : « Le danger est que le pays et son système de défense sont sollicités au point de perdre ses capacités d'action qui seront à remettre sur pied si cela se produisait. »<sup>66</sup>

Pour ce dernier, des dépenses de l'ordre de 2 % du PIB seraient de nature à faire face aux défis continentaux. Des experts militaires, qui prévoient une augmentation des missions sud-africaines de maintien de la paix ainsi qu'une évolution vers la construction de la paix, soulignent que la SANDF nécessitera plus d'hommes et plus d'équipements. Ces hypothèses s'appuient sur le plan stratégique de la défense 2004-2007 qui met en lumière l'insuffisance des moyens humains, logistiques et de maintenance<sup>67</sup>.

Cette nécessité d'adapter les moyens aux obligations internationales est somme toute logique puisque la dépense publique du secteur de la défense nationale est inférieure à celle des pays occidentaux qui participent aux opérations de maintien de la paix<sup>68</sup>.

En outre, la dépense publique des autres États africains affichant des prétentions régionales, exception faite du Nigeria, est aussi supérieure à celle de la RSA. En effet, celle de la RDC est de 21,2 % (due à l'effort de guerre), l'Égypte de 2,5 % et l'Angola, de 3,7 %<sup>69</sup>. Ces chiffres illustrent le retard pris par le pays « arc-en-ciel » dans ce domaine. La dépense en matière de défense de la RSA apparaît incompatible avec ses ambitions internationales et sa volonté de se saisir des préoccupations africaines<sup>70</sup>.

---

<sup>65</sup> Près de 250 millions d'euros.

<sup>66</sup> Mosiua Lekota, 9 septembre 2003, *Media Parliamentary Briefing*. (Traduction de l'auteur).

<sup>67</sup> Lire Brendan Boyle, « Lekota wants More Money » et Wally Mbhele «...And More Weapons », *Sunday Times*, juin 13, 2004.

<sup>68</sup> Pour preuve, en 2003, la dépense publique des États-Unis était de 3,4 % du PIB, celle de la France de 2 %, du Royaume-Uni de 2,3 %, de la Russie 4 %. Chiffres tirés de *L'État du monde 2005*, annuaire géopolitique mondial, La Découverte, Paris, 2004.

<sup>69</sup> *L'État du monde*, 2005, *idem*.

<sup>70</sup> Bien qu'une note d'optimisme soit à l'ordre du jour puisque dès 2009, l'armée sera déchargée de la surveillance des frontières terrestres du pays, qui sera sous l'entière responsabilité des services de la police sud-africaine. Cet allègement des fonctions de la SANDF pourra ainsi conduire à une réaffectation des troupes vers les théâtres d'opérations du maintien de la paix.

La place stratégique de l’Afrique pour la RSA, dans le prisme de la redéfinition de la politique étrangère de la présidence Mbeki, met ainsi en jeu les intérêts d’une puissance qui doit composer avec ses pairs africains avec lesquels les relations sont ambiguës. De même, elle met en lumière les aspirations nationales d’une puissance émergente en quête de souveraineté et de reconnaissance en Afrique et dans le monde.